

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 22/11/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

|  |  |
|--|--|
| <b>OBJET DE LA DELIBERATION</b>  |  |
| <b>CONVENTION DE CONCESSION POUR LA GESTION DU CENTRE AQUATIQUE<br/>DES BAINS DE SEINE MAULDRE : AVENANT N°7</b> |  |
| <b><u>Date d'affichage de la convocation</u></b><br>22/11/2024   | <b><u>Secrétaire de séance</u></b><br>BREARD Jean-Claude |

### **Etaient présents : 106**

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COLLADO Pascal, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

### **Absent(s) représenté(s) : 29**

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice  
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse  
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert  
BRUSSEAUX Pascal a donné pouvoir à PERRON Yann  
COGNET Raphaël a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila  
CONTE Karine a donné pouvoir à LEFRANC Christophe  
CORBINAUD Fabien a donné pouvoir à AUJAY Nathalie  
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique  
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à JAUNET Suzanne  
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à BOURSALI Karim  
EL ASRI Sabah a donné pouvoir à RIPART Jean-Marie  
FAVROU Paulette a donné pouvoir à OLIVIER Sabine  
GUILLAUME Cédric a donné pouvoir à HERZ Marc  
HERVIEUX Edwige a donné pouvoir à BERMANN Clara  
KERIGNARD Sophie a donné pouvoir à VOILLOT Bérengère  
KHARJA Latifa a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
KOENIG-FILISIKA Honorine a donné pouvoir à GIRAUD Lionel  
LEMARIE Lionel a donné pouvoir à LE GOFF Séverine

MARIAGE Joël a donné pouvoir à BERTRAND Alain  
MEUNIER Patrick a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude  
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MONNIER Georges  
PERSIL Albert a donné pouvoir à KONKI Nicole  
PRELOT Charles a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude  
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles  
REYNAUD-LEGER Jocelyne a donné pouvoir à LAVIGOGNE Jacky  
RIOU Hervé a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien  
SATHOUD Innocente-Félicité a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël  
SMAANI Aline a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson  
TURPIN Dominique a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan

**Absent(s) non représenté(s) : 2**

CHARBIT Jean-Christophe, DE PORTES Sophie

**Absent(s) non excusé(s) : 4**

ANCELOT Serge, BENHACOUN Ari, GRIMAUD Lydie, VOYER Jean-Michel

**130 POUR :**

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LÉBOUC Michel, LÉCOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

**0 CONTRE :**

**2 ABSTENTION :**

ESCRIBANO-OBEJO Maria, NAUTH Cyril

**3 NE PREND PAS PART :**

KOENIG-FILISIKA Honorine, MALAIS Anne-Marie, OURS-PRISBIL Gérard

# EXPOSÉ

La Communauté de communes Seine-Mauldre, aux droits de laquelle est venue la Communauté urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2016, a conclu le 29 juin 2007 avec la société AQUAVAL, devenue ESPACEO, un contrat de concession portant sur la conception, la construction, le financement et la gestion du centre aquatique des Bains de Seine-Mauldre. Le concessionnaire a mis en service l'équipement le 30 mai 2009, pour une durée d'exploitation de vingt-cinq ans.

Par la suite, six avenants ont été conclus :

- L'avenant n°1, en date du 2 juillet 2014, avait pour objet d'ajuster certaines modalités relatives aux scolaires, aux montants de la subvention et de la compensation. Cet avenant a impacté le chiffre d'affaires global du concessionnaire à hauteur de -2,7 %.
- L'avenant n°2, en date du 23 août 2019, avait pour objet de préciser la composition de la subvention versée par le concédant au titre de l'exploitation. Cet avenant n'a pas emporté d'incidence financière.
- L'avenant n°3, en date du 15 novembre 2022, avait pour objet la fermeture du bassin extérieur sur la période hivernale à la suite de l'envolée des prix de l'énergie. Cet avenant n'a pas emporté d'incidence financière.
- L'avenant n°4, en date du 9 décembre 2022, avait pour objet, dans l'objectif de réduire les coûts de l'énergie, d'acter la fermeture temporaire de l'ensemble des piscines du territoire de la Communauté urbaine du 12 décembre 2022 au 8 janvier 2023. Dans ce cadre, l'avenant n°4 a fixé les modalités de calcul des conséquences financières de la fermeture et a rappelé que l'avenant n°5 acterait le montant des conséquences financières.
- L'avenant n°5, en date du 14 décembre 2023, avait pour objet, dans l'objectif d'harmoniser les tarifs sur les centres aquatiques du territoire de la Communauté urbaine afin de mettre à disposition à titre gratuit des centres aquatiques gérés en concession pour les clubs et associations sportives du territoire et mettre à disposition, dans le cadre du « savoir nager » et plus précisément pour les classes de CP, CE2, CM2, et aux collèges pour les classes de 6<sup>ème</sup> sur les années scolaires 2023/2024 et 2024/2025 des communes du territoire ainsi que de l'harmonisation tarifaire des usagers du territoire de la Communauté urbaine et en dehors. Cet avenant a impacté le chiffre d'affaires global du concessionnaire à hauteur de -1,22 %.
- L'avenant n°6 avait pour objet de prendre en compte les dispositions de la loi n°2021-1109 confortant le respect des principes de la République, publiée au journal officiel du 25 août 2021. Cet avenant n'a pas emporté d'incidence financière.

Dans l'optique de proposer une offre moderne et cohérente pour le centre aquatique des bains de Seine-Mauldre, il est proposé de modifier la grille tarifaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cette modification nécessite la conclusion d'un avenant n°7 sans impact financier.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°7 au contrat de concession de service public pour la gestion du centre aquatique des Bains de Seine-Mauldre,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°7 susmentionné et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération,

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de la commande publique et notamment son article L. 3135-1 6°,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** le contrat de concession de service public pour la gestion du centre aquatique des Bains de Seine-Mauldre, conclu le 29 juin 2007 avec la société AQUAVAL, devenue ESPACEO, pour une durée d'exploitation de vingt-cinq ans à compter de la mise en service de l'équipement le 30 mai 2009,

**VU** les avenants n°1 à 6 conclus avec le concessionnaire,

**VU** le projet d'avenant n°7,

**VU** l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission 2 - Action culturelle-Sport-Tourisme le 19 novembre 2024,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'avenant n°7 au contrat de concession de service public pour la gestion du centre aquatique des Bains de Seine-Mauldre.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°7 susmentionné et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

|   |
|---|
| Acte publié ou notifié le : <b>02/12/2024</b>   |
| Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie. le : <b>02/12/2024</b>        |
| Exécutoire le : <b>02/12/2024</b>   |
| (Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)       |
| <u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification |
| <u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles                           |
| (Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).                       |

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 28 novembre 2024



Le Président

ZAMMIT-POPESCU Cécile